



CARTE DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

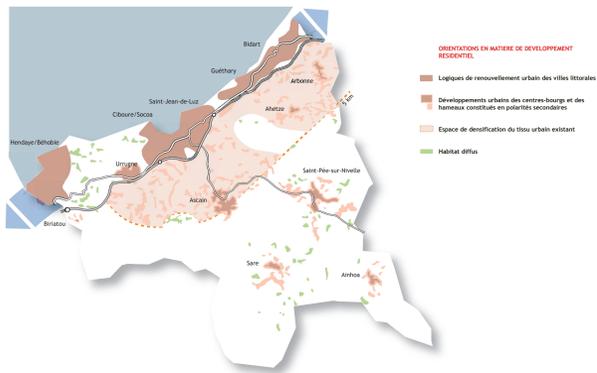
SYNDICAT D'ÉTUDES POUR L'ÉLABORATION DU SCOT SUD PAYS BASQUE

SCOT
Sud Pays Basque
Schéma de Cohérence Territoriale

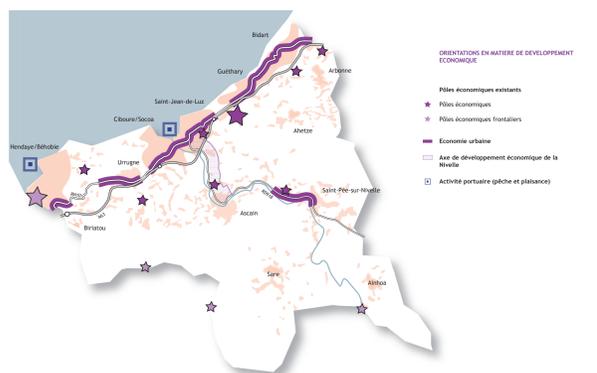
Document d'orientations générales
DOCUMENT APPROUVÉ LE 5 NOVEMBRE 2005

AGENCE D'URBANISME ADOUR PYRÉNÉES
47 ALLEES MARINES - BP 628 - 64106 BAYONNE CEDEX
TEL : 05 59 48 50 10 - FAX : 05 59 48 50 30

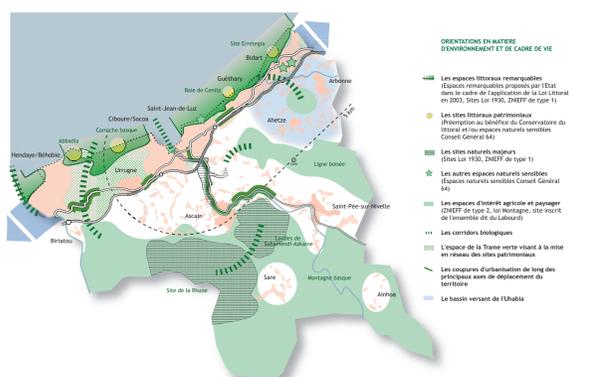
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL



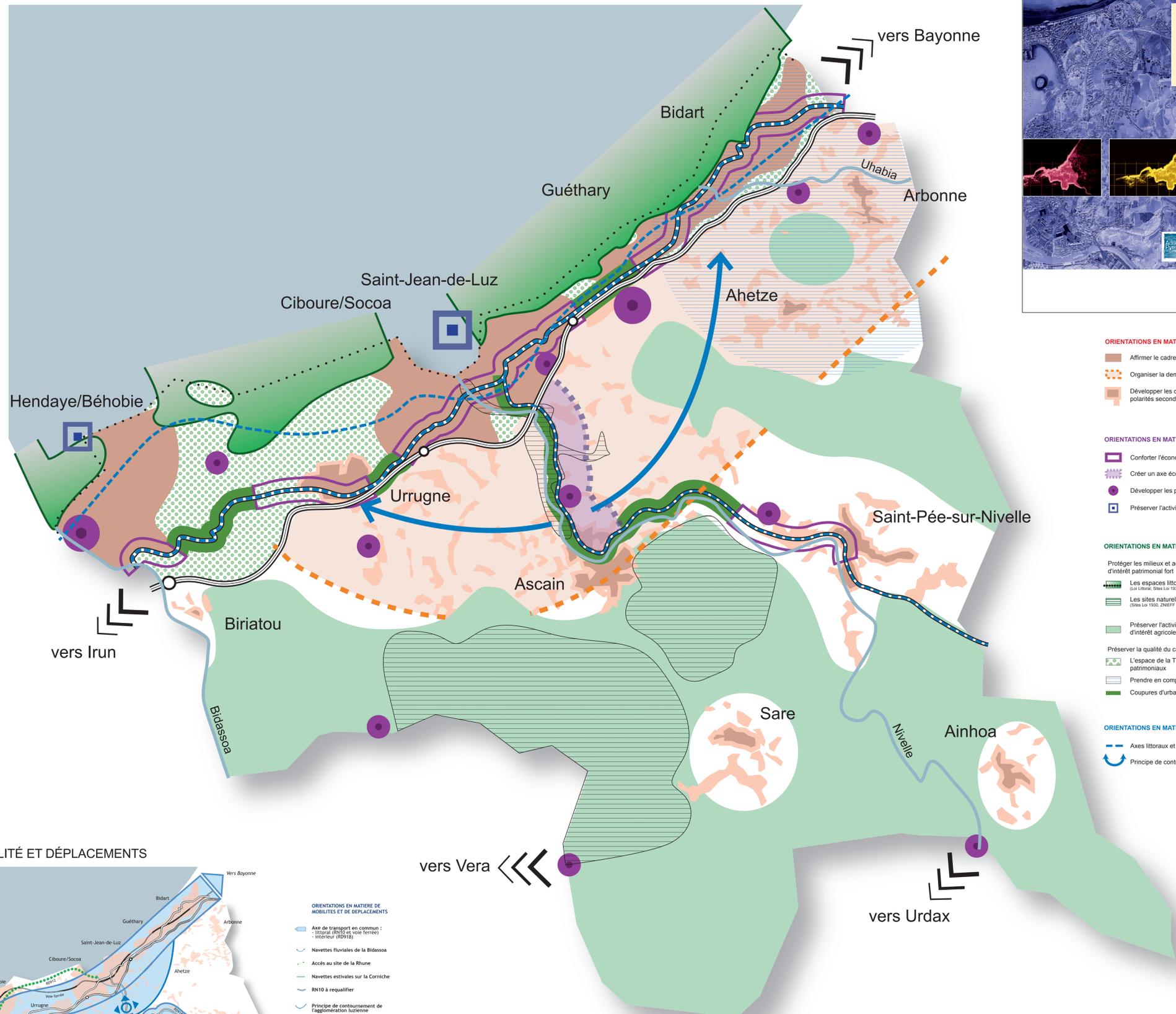
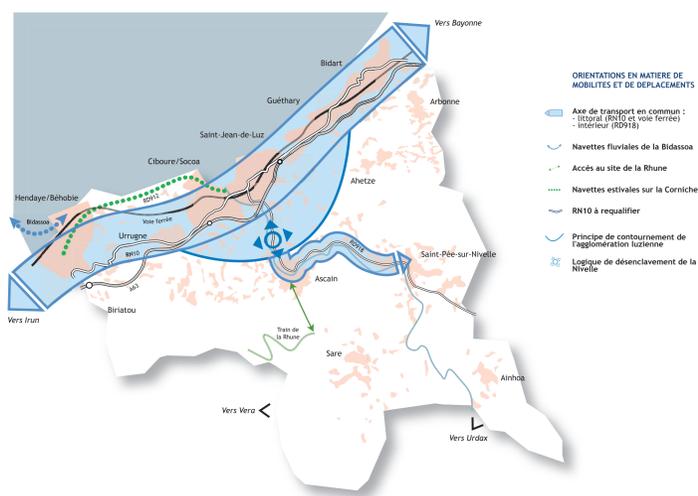
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE



MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS



ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

- Affirmer le cadre urbain de la ville littorale
- Organiser la densification du tissu urbain existant
- Développer les centres-bourgs et les hameaux constitués en pôles secondaires

ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Conforter l'économie urbaine
- Créer un axe économique le long de la Nivele
- Développer les pôles économiques
- Préserver l'activité portuaire

ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE CADRE DE VIE

- Protéger les milieux et accueillir les publics dans les espaces d'intérêt patrimonial fort
- Les espaces littoraux remarquables (Loi Littoral, Sites Loi 1930, ZNIEFF de type 1)
 - Les sites naturels majeurs (Sites Loi 1930, ZNIEFF de type 1)
 - Préserver l'activité agricole dans les espaces d'intérêt agricole et paysager (ZNIEFF de type 2, la Montagne)
- Préserver la qualité du cadre de vie
- L'espace de la Trame verte visant à la mise en réseau des sites patrimoniaux
 - Prendre en compte la sensibilité du bassin versant de l'Uhabia
 - Coupures d'urbanisation le long des principaux axes

ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE MOBILITÉ ET DE DÉPLACEMENTS

- Axes littoraux et intérieurs du transport en commun
- Principe de contournement de l'agglomération luzienne

